



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 15 décembre 2009 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Alain Riel formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint et M<sup>e</sup> Maude Lauzon, assistante-greffière.

Sont absents, messieurs les conseillers Denis Tassé et Luc Montreuil.

**CE-2009-1865\* RÈGLEMENT NUMÉRO 501-16-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICATS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 501-16-2009 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour différentes demandes de permis et certificats.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2009-1866\* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-8-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-8-2009 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2009-1867\* RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 642-2009 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2009-1868\* ADOPTION DU BUDGET 2010 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 443 133 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2010 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2010, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 443 133 000 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2009-1869\* ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2010 À 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010 à 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010 à 2012 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	<b>Exprimé en mille dollars</b>			
	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Total</b>
Règlements d'emprunt	53 565 \$	37 468 \$	38 879 \$	129 912 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	250 \$	250 \$	-	500 \$
Paiements comptants	7 641 \$	11 811 \$	13 136 \$	32 588 \$
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)	15 716 \$	4 991 \$	-	20 707 \$
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)	19 000 \$	-	-	19 000 \$
Programme d'infrastructures Québec municipalités (PIQM) – Volet 1.4	-	-	13 000 \$	13 000 \$
Taxe sur l'essence	14 800 \$	14 800 \$	14 800 \$	44 400 \$
Réserve - Accessibilité universelle	205 \$	440 \$	-	645 \$
<b>Total</b>	<b>115 577 \$</b>	<b>74 160 \$</b>	<b>84 215 \$</b>	<b>273 952 \$</b>

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, le fonds de parcs, la réserve – Accessibilité universelle et les paiements comptants prévus au budget pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2010, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Pour toutes les autres sources de financements, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Faisant suite aux commentaires reçus des membres du conseil dans le cadre de l'étude du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, le Comité des immobilisations et du budget est mandaté, en 2010, à réviser l'ensemble des projets des années 2011 et 2012 dans le cadre de la préparation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 décembre 2009 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2009-1870\*

**ADOPTION DU BUDGET 2010 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2010-2011-2012 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010, 2011 et 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2010 révisé de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville au montant de 37 425 000 \$ sur un budget total de 89 175 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2010-2011-2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 décembre 2009 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2009-1871\*

**ADOPTION DU BUDGET 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2010 en date du 20 novembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 comme déposé et prévoyant un déficit d'opération de 18 640 165 \$ et un déficit pour le Programme de supplément au loyer de 2 345 140 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 323 337 \$, soit 234 514 \$ pour le Programme de supplément au loyer et 1 088 823 \$ pour le déficit d'opération de l'organisme.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 décembre 2009 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2009-1872\*

**PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la ville, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> RICHARD D'AURAY**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif